



annulation de reconnaissance de paternité

Par **nikostrokes**, le **12/08/2009** à **00:07**

Bonjour,

Lorsque j'avais 5ans, ma mère s'est mariée avec Mr X et m'a reconnu ainsi comme père et dont je porte encore son nom de famille. Cette liaison n'a duré que 1 année (pour des raisons de violence conjuguale). J'ai rencontré mon père naturel il y a 2 ans (j'en ai 22)et ma mère vient seulement de divorcer de Mr X. Et je souhaite à présent ne plus porter son nom et ne pas avoir de devoir envers lui à l'avenir.

Comment réaliser cette démarche? Dois-je lui demander de faire une annulation de reconnaissance de paternité? Par courrier ou existe-t-il un formulaire? Y a t-il un coût à cette procédure? Necessite t-elle l'intervention d'un avocat?

Merci d'avance